L'ASMAC – une association jeune et dynamique …

VSAO ASMAC
Verband Schweizerischer Assistenz- und Oberärztinnen und -ärzte
Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique
Associazione svizzera dei medici assistenti e capiclinica

Raphael Stolz

Vice-président de l'ASMAC CH

L'Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique, en un mot l'ASMAC, est affiliée à la FMH en tant qu'association indépendante. Le nom «ASMAC» est souvent lié à des jeunes médecins syndicalistes luttant pour la réduction des horaires de travail et de meilleures conditions de travail. Ce cliché ne rend de loin pas compte des activités de l'Association. Les préoccupations spécifiques des membres en formation postgraduée restent centrales, aussi sous la direction complètement renouvelée en 2008.

… proche de ses membres

Près de 90 % des médecins-assistants et chefs de clinique en Suisse sont aujourd'hui membres de l'ASMAC, soit env. 18 000 membres! Etant donné ce niveau organisationnel élevé, l'ASMAC se comprend comme un représentant légitime des médecins en formation postgraduée face aux autorités, employeurs et organisations médicales et non médicales.

L'ASMAC est structurée en une organisation centrale et 15 sections régionales qui sont des sociétés juridiquement indépendantes. Cette décentralisation favorise la proximité avec les membres et la défense immédiate de leurs intérêts sur place, dans le canton concerné. L'organisation centrale soutient et coordonne les activités locales et se présente de façon unifiée en public, au niveau national et international.

… luttant pour une formation postgraduée structurée et de qualité

Les développements du système de santé ont également des répercussions sur les activités de l'ASMAC dont l'objectif suprême est une formation postgraduée structurée et de qualité élevée, réalisable en un temps approprié et concurrentielle face aux cursus existant à l'étranger.

Nous défendons clairement la position selon laquelle la qualité d'une formation ne peut pas être définie uniquement par la durée de l'horaire de travail, mais dépend avant tout de la structure et de la qualité du temps qui lui est consacré.

Pour atteindre ces objectifs et mettre en œuvre la stratégie de l'organisation, les délégués de l'ASMAC s'engagent activement au sein des organes de la FMH (Chambre médicale, Commission pour la formation postgraduée et continue) ainsi que dans différents groupes de travail (DRG, eHealth). Dans ce contexte, il s'agit en premier lieu d'une collaboration constructive, et moins d'une lutte syndicaliste, même si cette dernière est envisageable en tant qu'ultime solution.

… et accomplissant un travail constructif au niveau de la politique nationale

La politique nationale de santé concerne aussi nos membres. Certains thèmes – blocage de l'accès à la pratique privée, libre choix du médecin – conduisent souvent à des discussions émotionnelles. L'ASMAC ne peut accepter des mesures dirigées unilatéralement contre les jeunes médecins. Elle s'implique dans les procédures de consultation et développe ses propres propositions. Elle a élaboré le «modèle positif» comme alternative au blocage de l'accès à la pratique privée et à la liberté de contracter en le concevant comme une solution à l'impasse observée dans le débat politique.

Les activités politiques en lien avec ce modèle et le travail de lobbying politique nécessaire en complément, montrent finalement aussi les limites de notre association, laquelle fonctionne essentiellement avec un système de milice, de la base à la présidence. Grâce au soutien professionnel de la secrétaire politique et du secrétariat central, l'ASMAC est toutefois en mesure d'assumer pleinement ses tâches de politique de santé tout en restant proche des problèmes et des besoins des jeunes médecins.

Correspondance:
Dr Raphael Stolz
Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique
Secrétariat central
Bahnhofplatz 10 A
case postale 8650
3001 Berne
Tél. 031 350 44 88
Fax 031 350 44 89

www.vsao.ch